

AVIS PUBLIC

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

DEVANT ÊTRE TENUE :

**Le mercredi 19 octobre 2022 à 19 h 30
à l'Hôtel de Ville de Sainte-Mélanie sis au
10, rue Louis-Charles-Panet, Sainte-Mélanie, Québec.**

Le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, convoque les membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 et suivants du Code Municipal L.R.Q., chapitre C-27.1, à une séance extraordinaire devant traiter des points suivants :

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 03- **APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL DES CHUTES MONTE-À-PEINE-ET-DES-DALLES**
- 04- **CONFIRMATION DE PARTICIPATION DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE COLLECTIVE DE FINANCEMENT DU PLEIN AIR – PHASE 2 – PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT)**
- 05- **AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-06-166 – APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION 410593 AFIN DE COMPLÉTER L'ENLÈVEMENT DE SABLE ET LA REMISE EN CULTURE, LOT 5 610 574 DU CADASTRE DU QUÉBEC**
- 06- **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 647-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE _____ \$ ET UN EMPRUNT DE _____ \$ - PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE 1^{ER} RANG ET LA RUE BEAULIEU**
- 07- **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 648-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE _____ \$ ET UN EMPRUNT DE _____ \$ - PROJET DE TRAVAUX DE VOIRIE, PAVAGE ET EXTENSION DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE DES MERISIERS**
- 08- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 09- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Donné à Sainte-Mélanie, le 18 octobre 2022.



Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 18 octobre entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 octobre 2022.



**Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier**